

# Deux études sur le patrimoine immatériel

À la demande du ministère de la Culture et de la Communication (DAPA / Mission ethnologie), Gaetano Ciarcia a réalisé deux études sur le patrimoine culturel immatériel. La première, *La perte durable*<sup>1</sup> (2006) est une réflexion autour de la catégorie de « patrimoine immatériel » telle qu'elle a été adoptée par l'Unesco et utilisée par des instances politiques, administratives et culturelles locales. La seconde, *Inventaire du patrimoine immatériel en France : du recensement à la critique*<sup>2</sup> (2007), prolonge cette analyse et envisage les conditions de mise en œuvre de la convention. L'auteur synthétise ici quelques-unes des conclusions de ses recherches.

L'association actuelle de l'attribut « immatériel » à l'idée de *patrimoine culturel*, appellation qualifiant les biens physiques et intellectuels hérités par les membres d'une communauté, a engendré la notion de « patrimoine immatériel ». Utilisée d'une manière récurrente dans les programmes émanant de l'Unesco, de l'Icom (Conseil international des musées) et de l'Icomos (Conseil international des monuments et des sites), cette expression agence la promotion et la protection, à une échelle planétaire, de phénomènes anthropologiques originaires « non objectaux » mais objectivables à travers la valorisation d'emblèmes ou de supports physiques. La logique symbolique de la notion mobilise des indices concrets ou des traces matérielles, qui puissent simultanément figer, conserver, rendre explicite et transmissible la fluidité « immatérielle » de biens identifiés comme patrimoine de l'humanité. La production de ces biens peut faire appel simultanément à une rhétorique des origines et du devenir d'un territoire, à travers son aménagement architectural, la valorisation de restes archéologiques, de pratiques populaires, de narrations littéraires ou érudites. De telles opérations semblent réinventer le réel à travers la visualisation ou la transmission du passé d'entités censées être en voie de disparition. Ces entités sont alors pensées comme les miroirs ou les écrans d'une *perte durable*, voire de la paradoxale obsolescence de temporalités exotiques à conserver et à valoriser en vue d'un développement durable des lieux qui les expriment.

Si on a pu établir une équivalence provisoire entre l'immatérialité des « traditions » et l'absence ou la rareté d'écrits, documents, archives, vestiges pouvant les réactualiser<sup>3</sup>, l'« adéquation » entre oralité et immatérialité a constitué une légitimation théorique préalable des politiques internationales de la patrimonialisation. En ce sens, la réalisation des projets de conservation muséale et architecturale a impliqué *a contrario* la production de supports matériels des mémoires locales, la retranscription et l'interprétation érudite sous forme de cosmogonies de la littérature orale, et la surexposition muséale, architecturale et théâtrale d'objets tangibles ou de phénomènes rituels observables.

1. [http://www.lahic.cnrs.fr/IMG/pdf/Ciarcia\\_perte\\_durable-2.pdf](http://www.lahic.cnrs.fr/IMG/pdf/Ciarcia_perte_durable-2.pdf)

2. [http://www.lahic.cnrs.fr/IMG/pdf/Carnet\\_no3-2.pdf](http://www.lahic.cnrs.fr/IMG/pdf/Carnet_no3-2.pdf)

3. Voir Unesco, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, 2003, chapitre VIII, article 31.

## Gaetano Ciarcia

Maître de conférences en ethnologie  
à l'université Paul-Valéry-Montpellier 3  
Chercheur au CERCE (Centre d'études et de recherches comparatives  
en ethnologie, EA 3532)

À partir de mes expériences de recherche en pays dogon au Mali (1995-1998) et dans les villes historiques du Bénin méridional (2005-2007), j'ai focalisé mon examen sur la migration du concept de patrimoine immatériel dans la région du Languedoc-Roussillon et à la Martinique. La création, en 2003, du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée a institué des modes de production du territoire, dont l'opération « Les archives du sensible » me semble être une manifestation spécifique de la mise en œuvre de la notion en question<sup>4</sup>. À la Martinique, j'ai interrogé les instances intellectuelles et institutionnelles ainsi que des représentants de milieux associatifs concernés par les recours à la notion de patrimoine immatériel dans l'élaboration conflictuelle des mémoires publiques de l'esclavage.

Lors de ma première étude, il s'est moins agi de comparer des ressemblances ou des divergences inhérentes à la construction d'un patrimoine ethnologique (pays dogon), aux mémoires de la traite négrière (Bénin) et à l'invention d'un territoire culturel dans un parc naturel régional français, que d'envisager d'une manière critique une continuité problématique entre ces diverses situations où la notion de patrimoine immatériel est sollicitée par les divers sujets, individuels et collectifs, impliqués dans la construction sociale de leur identification à une ou à des histoires (voire des narrations) culturelles locales. C'est la réitération discursive d'une prétendue dimension immatérielle produite par les acteurs sociaux auprès des instances institutionnelles et des collectivités locales que j'ai tenté de mettre en perspective. Mon attention a été retenue par la commune inadéquation de ces pratiques avec les mythologies implicites, auxquelles leurs raisons patrimoniales renvoient, et qui sont assumées comme intangibles ou spirituelles.

Tout comme dans les phénomènes de qualification du patrimoine dit matériel, la perception de l'immatérialité du passé (« traditionnel ») est l'effet produit par une distanciation intellectuelle instituant l'idée d'appartenance ou d'adhésion morale à une entité culturelle du passé ou à des faits historiques. Le clivage entre un autrefois à devoir restituer et la rareté (ou les vides) des traces ayant survécu à cet ailleurs temporel presque disparu est perçu par les acteurs en question comme nécessaire à la valorisation patrimoniale. Le « réel » du patrimoine immatériel se raccorde également avec la distanciation faite de silences, d'oublis, de fictions, de superpositions temporelles ou d'approximations dont

4. Le programme « Les archives du sensible » désigne une entreprise de connaissance des éléments les plus fragiles, des relations symboliques les plus discrètes entretenues par une partie de la population avec son territoire. Il s'agit d'un travail de collecte d'écrits, de témoignages oraux et audiovisuels, mis en perspective à travers des études confiées à des chercheurs afin d'« archiver » les mémoires, les pratiques, les représentations et les savoir-faire locaux.



Cl. Gaetano Garcia

Restes d'une ancienne maison au style architectural dit « afro-brésilien », Ouidah, Bénin.

les « mémoires vivantes » (formule en vogue dans les textes officiels sur le patrimoine) sont les vecteurs. Un ensemble paradoxal de documents semble se constituer à l'intérieur d'une économie de la tradition culturelle et de l'imaginaire historique. L'immatérialité exprimerait ainsi les modalités discursives à travers lesquelles s'affirment les intentions collectives et individuelles de *faire-savoir* le passé et qui posent implicitement la question du passage d'un régime d'oralité à un régime d'écritures.

Les archives de l'altérité ethnographique agencent une forme de sécularisation, c'est-à-dire la font passer dans une autre temporalité historique : la représentent implicitement comme une entité significative d'une éclipse culturelle. De cette éclipse, de cette disparition paradoxalement progressive mais jamais définitive, le chercheur, le conservateur, l'« érudit local », l'animateur culturel seraient des témoins – et en l'occurrence des pédagogues – producteurs de documents, d'écrits, d'objets, de pratiques d'apprentissage. L'édification de ce corpus apparaît corrélée à une entreprise de reconstruction du passé, perçue comme moderne et volontaire. Ses représentations sociales et ses usages politiques se voudraient en même temps fidèles à une authenticité presque révolue et capables de relever les défis du développement. Les acteurs locaux du patrimoine répètent sans cesse à leurs usagers et à leurs observateurs que la densité anthropologique de l'autrefois est désormais passée sans pourtant être expirée. Cette rhétorique semble ordonner les écarts nécessaires à l'appropriation de « ce qui a été » et à son affirmation comme héritage public. Une relation d'intermittence se produit entre des temporalités distinctes mais virtuellement synchronisées : la quasi-disparition du passé semble communiquer avec son accomplissement sous forme de patrimoine. Ce legs d'un temps devenu « immémorial », composé souvent d'*anachronismes performatifs*<sup>5</sup>, est l'effet d'un échange entre les collectivités locales (avec leurs élites intellectuelles et politiques) et les instances extérieures qui interviennent dans la production du territoire de leur patrimoine. La valeur ajoutée détenue par le passé présentifié finit par englober l'idée que le développement des lieux passerait

par la synchronisation contemporaine des qualités et des usages – souvent touristiques – de la tradition culturelle.

Le patrimoine immatériel est aussi le réservoir symbolique de ce qui aurait pu disparaître, englouti par les changements de l'histoire : l'« animisme » du paysan dogon assujéti d'abord aux conquérants musulmans et par la suite aux colonisateurs français. Mais, aussi, pour reprendre les contextes présentés dans mon étude : la tache de l'esclavage affectant le statut des lignages descendants des anciens captifs dans les villes côtières du Bénin ; la menace constante de la sorcellerie afférente aux pratiques du vodûn ; la violence intrinsèque à des formes « ordinaires » ou ritualisées de taxinomie raciale et de distinction culturelle à la Martinique ; la misère matérielle et l'isolement social de la vie des pêcheurs d'anguilles de La Nadière, îlot de l'étang de Bages et Sigean, dans l'Aude ; les oppositions « ethniques », la brutalité des rapports d'antan sur l'ancienne frontière occitano-catalane, les subterfuges de la contrebande. La mise au présent du passé qu'opère l'archivage des documents peut produire un effet de sublimation. Ainsi, autour de la rhétorique de l'immatériel, nous est donnée la possibilité d'observer des entités « vaincues » qui font l'objet d'une conquête généalogique les adoubant du prestige qui leur est dû en tant que stigmates de l'histoire, condition nécessaire à la construction de leur *valeur* contemporaine.

Afin de répondre à la demande des responsables de la Mission à l'ethnologie, lors de ma seconde étude, j'ai tenté également de connecter l'analyse des conditions théoriques pour penser « l'immatériel » en tant que dimension cognitive et heuristique du patrimoine culturel, à une vérification *in vivo* des possibilités d'application de la grille/formulaire proposée par les chercheurs de l'université de Laval<sup>6</sup>.

En réfléchissant aux possibilités d'adapter les modes opératoires d'un tel outil à des contextes affectés par une dimension dite immatérielle du patrimoine culturel, je me suis posé la question de l'identification de pratiques et de personnalités reconnues comme porteuses de savoirs et savoir-faire susceptibles d'être valorisés en tant qu'héritage. D'après les chercheurs québécois, il semble s'agir



Cl. Gaetano Garcia

Mémorial de l'Anse Caffard, Martinique. Œuvre de l'artiste Laurent Valère.

de pratiques mémorielles relevant d'un prétendu principe d'intangibilité qui nécessite une thésaurisation informatique. À travers cette utilisation sous forme de fiches, la localisation du « bien » implique sa visualisation en espace de spectacle. Une telle forme d'archivage correspond à une interprétation courante dans les milieux associés aux politiques culturelles de l'Unesco : la valorisation du bien culturel passerait à travers ses scènes jouées.

La localisation « théâtrale » serait l'espace où l'immatériel de la culture se donnerait à voir à travers le lieu physique de sa transformation comme patrimoine disponible et utilisable. Cette perspective est ressentie d'une manière très contrastée par les acteurs locaux du patrimoine culturel que j'ai rencontrés au cours de mes missions. Les « personnes-ressources » avec qui j'ai eu des échanges en Languedoc et à la Martinique, tentent d'associer une pratique imaginée comme fécondante d'un passé en perte de vue, qui, tout en n'excluant pas son usage esthétique et touristique, voudrait se démarquer de toute forme de folklorisation. En ce sens, l'économie patrimoniale que la fiche de Laval semble entériner a été considérée par la plupart de mes interlocuteurs comme productrice d'une mise *in vitro* du sens partagé localement – ou éventuellement à construire – de la transmission/invention d'une entité culturelle ou mémorielle.

En même temps, l'inventaire en tant que forme de cristallisation d'un territoire et de ses répertoires joués et/ou vécus peut être perçu comme ne pouvant pas être définitif mais plutôt comme une stabilisation thématique de sources autorisées. Cette question généalogique entretient et intègre également l'ambivalence des référents historiques, ethnologiques, archéologiques, linguistiques, convoqués dans l'édification numérisée d'une mémoire culturelle intangible du passé à rendre « vivant ». Dans cette économie génératrice d'une esthétisation, le quotidien de ce passé est construit comme étant à la fois familier et exotique.

Un tel modèle d'inventaire apparaît un instrument inapte à une politique culturelle fondée sur des principes d'objectivation scientifique et inspirée par une approche réflexive – c'est-à-dire attentive

au fait que le patrimoine est aussi le produit des protocoles relatifs à ses formes d'archivage –, la question de l'inventaire de l'« immatériel » demeure un enjeu épistémologique d'envergure. La reconnaissance d'un principe intangible structurant l'institution contemporaine de la culture n'est pas seulement la cause mais aussi le reflet de la signification politique que les usages publics de la notion d'« héritage immatériel » ont acquis au niveau mondial. En ce sens, il me semble évident que le recensement des lieux et espaces sociaux où cette notion prend son sens doit faire l'objet d'une mise en contexte et d'une *critique* conséquente et articulée.

Si pour des raisons de procédure, liées au cadre institutionnel de l'Unesco, les organismes des pays ayant signé la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont contraints d'utiliser le terme d'« inventaire », il serait intéressant de faire appel aussi à d'autres conceptualisations, comme celle d'« observatoire », par exemple, qui paraissent davantage en mesure d'appréhender les interrogations inhérentes au stade actuel de la réflexion et de la recherche autour de l'« immatériel ». En effet, avant de produire un recensement d'un certain nombre de biens culturels, il paraît opportun de situer et de restituer à leurs lecteurs/visiteurs la problématique de leur construction collective et institutionnelle. Cette perspective permettrait de ne pas restreindre le projet d'inventaire à la valorisation d'une prétendue originalité exotique de spectacles et de « personnes ressources » assumés implicitement comme les vitrines et les avatars culturalisés de la richesse intangible d'une société donnée.

L'inventaire mis à l'épreuve d'un contexte patrimonial devrait intégrer une connaissance de son dynamisme anthropologique, ses conditions historiques d'émergence, ses variantes régionales et internationales, des demandes collectives, avec leurs conflits internes et extérieurs, dont il peut être le vecteur.

5. C'est-à-dire des références culturelles constituées par un bricolage mémoriel d'objets historiques et de contextes anthropologiques hétéroclites.

6. Cette fiche est visible « à l'œuvre », c'est-à-dire appliquée à des entités patrimoniales inventoriées, sur le site de l'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI) : <http://ethnologie.chaire.ulaval.ca>